2025_1_AC_ Comm_Recrut_Master_FSS_Master_APAS

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante « Faculté des Sciences du Sport » pour la formation **MASTER Activité Physique Adaptée Santé** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **CEYTE Hadrien,** Responsable de mention Master APAS

Membres :

- **CEYTE Hadrien,** Responsable de mention Master APAS
- **GOETGHELUCK Charlène,** Responsable du département APAS
- **MARTHA Cécile**, Responsable de mention Licence APAS

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
23/04/2025 15:30

Président d'Aix-Marseille Université